

**Consultation publique – De la gestion du bruit au développement
Projet d’expansion de l’aéroport de St-Hubert**

Mémoire présenté par : Claude Latour et Patrizia Soldera
Résidant au : 1448 Des Mouettes
Longueuil (Qc) J4J 5K4
Date : 20 mai 2022

À qui de droit,

Il y a maintenant 18 ans que ma conjointe et moi avons choisi de nous établir à Longueuil dans la Collectivité Nouvelle aux abords du Parc Michel Chartrand. Nous avons choisi de s’y installer pour élever notre famille et pour s’offrir une belle *qualité de vie* à proximité de la nature.

Il sera souvent question de *qualité de vie* dans notre mémoire, parce qu’en bout de ligne, c’est la seule chose qui compte pour évaluer si un projet comme celui de l’expansion de l’aéroport de St-Hubert en vaut la peine. Est-ce que celui-ci va améliorer la *qualité de vie* des citoyens de l’agglomération de Longueuil? Voilà la vraie question qu’on doit se poser.

C’est connu de tous, DASH-L entretien des relations difficiles avec la population vivant à proximité de l’aéroport. La nuisance sonore causé par ses activités, que ce soit l’augmentation de la présence des écoles de pilotage et des avions de plaisance au-dessus des quartiers résidentiels, les aéronefs à vocation touristique survolant nos maisons à basse altitude ou l’atterrissage et décollage de nuit de Boeing 737 très bruyants, la pollution sonore causé par l’aéroport est un irritant important pour bon nombre de Longueillois. À ces gens, les partisans de l’aéroport répondront : « *Ne vous plaignez pas du bruit si vous vous installez près d’un aéroport. Il était là avant vous. Si ça vous dérange, déménagez ailleurs!* ». Cet énoncé, répété ad nauseam, entretient le mythe que les activités de l’aéroport n’affectent que ceux qui vivent directement à côté. Cela laisse également entendre que l’ancienneté de l’aéroport lui octroie un droit illimité et incontestable sur son développement et ses activités, peu importe l’impact sur les communautés limitrophes.

D’entrée de jeu, laissez-moi vous témoigner de façon concrète comment les activités de l’aéroport ont affecté notre *qualité de vie* et celle de nos voisins. Nous qui vivons au Parc Michel Chartrand (à quelques 10km de l’aéroport) avons choisi ce milieu de vie pour sa tranquillité et pour être près de la nature. Nous avons choisi d’y investir notre temps, notre énergie et nos économies pour profiter de la belle *qualité de vie* qu’on y retrouve. Malheureusement, tout cela a changé il y a 2 ans.

À l’été 2020, nous avons remarqué une augmentation importante des vols d’hélicoptères en provenance de l’aéroport St-Hubert passant à basse altitude au-dessus de nos maisons. Plus l’été avançait, plus le nombre d’hélicoptères augmentait, passant au 15 min. du matin au soir, 7 jours sur 7. Le bruit causé par ces appareils était infernal. On ne pouvait même plus être dehors dans notre cour et s’entendre parler. Après plusieurs échanges infructueux avec le propriétaire d’Hélicraft,

nous nous sommes tournés vers DASH-L et son Comité Consultatif sur le Climat Sonore. Au moins une dizaine de plaintes et de tentatives de communication ont tous été sans réponses. DASH-L et ce comité, qui se félicitaient d'être à l'écoute de la population pour adresser les problèmes de nuisance sonore, n'ont jamais même eu la décence de nous répondre, leur silence exprimant plutôt un désintérêt total.

Les 2 ans qui ont suivi ont été l'enfer. La pollution sonore causée par ces aéronefs a eu un impact très négatif sur notre *qualité de vie* et notre santé mentale. Les plaintes envoyées à DASH-L, NAVCAN ou Transport Canada, ont mené nulle part.

Heureusement, après s'être battu plus de 2 ans avec nos concitoyens de Longueuil, on a réussi à faire changer le trajet de ces hélicos, forçant Hélicraft à utiliser le corridor de vol au-dessus de la 20, déjà prévu à cet effet.

Cette expérience nous a appris 3 choses :

Premièrement, à quel point la pollution sonore pouvait affecter négativement notre santé mentale et notre *qualité de vie*.

Deuxièmement, la culture de complaisance qui existe entre les intervenants qui gravitent autour de l'aéroport et l'indifférence totale des organismes censés réguler la nuisance sonore causé par les activités de l'aéroport.

Et dernièrement, l'importance fondamentale qu'est le droit à la jouissance paisible de sa propriété et de son environnement, tel que défini dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Maintenant, si nous transposons cette expérience dans le contexte du projet d'expansion de l'aéroport St-Hubert, nous arrivons à la conclusion suivante : Ce projet est totalement incompatible avec nos intérêts en tant que citoyen et va complètement à l'encontre des raisons qui nous ont amené à choisir Longueuil il y a 18 ans.

De façon plus précise, voici les conclusions auxquelles nous arrivons :

Considérant que la pollution sonore engendrée par les activités de l'aéroport cause déjà des impacts importants sur la santé mentale et la *qualité de vie* des résidents, il est raisonnable de conclure que l'implantation d'un aéroport international dans la cour des citoyens aggraverait sérieusement le problème;

Considérant que l'aéroport de Saint-Hubert est déjà un des aéroports enregistrant le plus de mouvements d'aéronefs au Canada, s'ajoutant à ceux qui survolent Longueuil quotidiennement en direction de Pierre-Elliott-Trudeau, il est raisonnable de conclure que l'ajout de dizaines de vols par jour de gros aéronefs, passant directement au-dessus des quartiers résidentiels, aggraverait substantiellement la pollution atmosphérique et sonore engendrée par ces appareils, et ce, sur un large rayon, affectant non seulement les communautés à proximité mais également celles à plusieurs km de l'aéroport;

Considérant que le projet d'expansion de DASH-L prévoit d'augmenter l'achalandage de l'aéroport par plus d'un million de passagers annuellement, il est raisonnable de prévoir que les infrastructures routières environnantes, déjà fragiles, peineraient à absorber le trafic supplémentaire, aggravant ainsi les embouteillages et l'usure prématurée de celles-ci;

Considérant que DASH-L a échoué à mettre en place des solutions viables aux problèmes de pollution sonore existants, et, considérant son attitude négligente envers les nombreuses plaintes de résidents qui continuent à se multiplier, il est raisonnable de conclure que DASH-L serait peu disposé à adresser la croissance importante et prévisible de plaintes dû à la nuisance sonore engendrée par son aéroport international, et encore moins, de mettre en place des solutions pour contrer cette pollution;

Considérant la sous-représentation des intérêts des citoyens de l'agglomération de Longueuil au conseil d'administration de l'aéroport, il est raisonnable de conclure que DASH-L n'est pas en position pour agir dans le meilleur intérêt des résidents, et ce, concernant toutes décisions relatives à l'exploitation et au développement de l'aéroport;

Considérant que DASH-L a fait miroiter des retombés économiques qui n'ont aucunement été détaillé ou confirmé, et surtout, considérant qu'il a été incapable de démontrer de quelle façon son projet améliorerait la *qualité de vie* des citoyens de Longueuil, il est raisonnable de conclure que l'expansion de l'aéroport n'apporterait aucun bénéfice concret pour les résidents et ne profiterait qu'à ses promoteurs et leurs associés.

En tant que citoyen de l'agglomération de Longueuil, voici ce que nous désirons :

- L'ABANDON du projet d'expansion de l'aéroport tel que présenté par DASH-L et un moratoire sur tout projet future de développement jusqu'à ce qu'un comité indépendant puisse être mis en place pour évaluer la situation;
- LA MUNICIPALISATION de l'aéroport de Saint-Hubert par l'agglomération de Longueuil;
- QUE des routes aériennes soient établies et que les avions-écoles et les avions de plaisance ne soient plus autorisés à survoler les quartiers résidentiels de l'agglomération de Longueuil, qu'il est possible d'éviter pour se rendre ou partir de l'aéroport de Saint-Hubert;
- QU'un système de surveillance soit mis en place afin de s'assurer du respect des routes déterminées;
- QU'un couvre-feu soit imposé pour interdire les vols de nuit à l'aéroport de Saint-Hubert;

En conclusion,

Nous, tout comme les milliers de personnes qui ont choisi de vivre à Longueuil, on fait ce choix basé sur une réalité qui existait bien avant que DASH-L eut l'ambition de faire de YHU un aéroport international.

Nous qui avons investi dans nos propriétés et dans notre communauté et pour qui celles-ci représentent les économies de toute une vie, avons le droit à la jouissance paisible de ces propriétés et de notre environnement.

Pourquoi doit-on accepter de se faire rentrer un aéroport international dans la gorge au nom du sacrosaint développement économique qui profite essentiellement aux promoteurs de ce projet.

En quoi les citoyens ordinaires vont-t-il en bénéficier si ce n'est que de subir la nuisance sonore intolérable de ces avions à chaque jour, 7 sur 7, ou de voir la dépréciation de leurs propriétés se trouvant sous les corridors de vol, ou d'être paralysé par des embouteillages autour des artères mal adaptés à recevoir un million de touristes par année...

Nous n'avons pas besoin de ce projet tel que présenté. Il y a d'autres façons de valoriser cette infrastructure sans piétiner sur nos droits et notre **qualité de vie**.

Merci,

Claude Latour et Patrizia Soldera